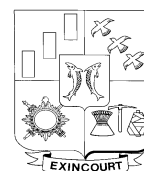


DEPARTEMENT DU DOUBS

VILLE D'EXINCOURT



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 février 2020

Le Conseil Municipal d'EXINCOURT s'est réuni, en session ordinaire, le **VINGT-HUIT FEVRIER DEUX MILLE VINGT** au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, à **19h00**, sous la présidence de Monsieur Jean CUYNET, Maire.

Etaient présents : M. CUYNET, Maire, Mesdames et Messieurs, LEGRAND, NAGEL-NICOLAS, NOIROT, NOWAK, Adjoint, Mesdames et Messieurs, BARBAUD, BERNARDIN, BERTOCCHI, DODIN, LINOZZI, MAURER, POUX, jusqu'à 20 heures, PRETOT, THOMAS, DUVERNOIS, GHAYOU, KUTTLER, PAGE, Conseillers municipaux.

Etaient absents excusés :

Conseillers Municipaux	Ayant donné pouvoir à :
M. BAUDREY	M. LEGRAND
Mme DEMESMAY	Mme NAGEL-NICOLAS
Mme DURSUN	Mme NOWAK
M. POUX à partir de 20 heures	
M. STIMPFLING	M. MAURER
M. NICOLETTI	Mme PAGE

Assistaient à la séance : Mme Sylvie ROLLOT, secrétaire générale, M. Christian GUILLEMIN-LABORNE, responsable adjoint des services techniques

Le Conseil Municipal a procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Mme PAGE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La séance a été ensuite déclarée ouverte.

Question 2020-01 – Administration – Approbation des comptes rendus de séances des 29/11/2019 et 14/01/2020

Les comptes rendus des séances des 29 novembre 2019 et 14 janvier 2020 sont adoptés A L'UNANIMITE.

Question 2020-02 – Administration – Avis sur le projet Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) Nord Doubs arrêté par le Conseil Communautaire de Pays de Montbéliard Agglomération

Le conseil de communauté de PMA réuni le 22 novembre 2019 a arrêté le projet du SCOT Nord Doubs. Conformément à l'article L.143-20 du code de l'urbanisme, ce projet est soumis au conseil municipal pour avis. Le document est accessible sur le lien suivant :

<https://cloud.agglo-montbeliard.fr/index.php/s/EyBaHKMbTpCtfmg>

L'exposé entendu, le conseil municipal, A L'UNANIMITE, émet un avis favorable sur ce projet.

Question 2020-03 – Administration – Contrat P@C (Porter une action concertée) proposé par le Département du Doubs avec le territoire du Pays de Montbéliard pour la période 2018-2021

Dans le cadre de son projet stratégique C@P 25 (Construire, aménager, préserver), le Département du Doubs a décidé de faire évoluer les modalités de son soutien financier en faveur des projets locaux.

Cette évolution est guidée par les principes de :

- subsidiarité : le Département intervient là où c'est nécessaire et pour apporter une plus-value,
- différenciation : en tenant compte des caractéristiques locales, l'intervention du Département diffère d'un territoire à l'autre afin de corriger les disparités et les inégalités, et pour renforcer les solidarités.

Concrètement, le Département propose la signature, avec le bloc communal (communes et EPCI), d'un contrat intitulé P@C (Porter une action concertée) qui couvrira le territoire du Pays de Montbéliard, pour une durée de 4 ans (2018-2021).

Visant à faciliter l'articulation des politiques départementales avec les stratégies et les priorités locales exprimées dans les projets de territoire, ceci dans un souci de cohérence, d'efficacité et de lisibilité de l'action publique, ce contrat est construit autour de 4 axes complémentaires :

- 1^{er} axe : expression des interventions et/ou des priorités du Département sur le territoire, dans une logique de convergence des politiques publiques,
- 2^{ème} axe : accompagnement à l'émergence et à la mise en œuvre opérationnelle des projets locaux,
- 3^{ème} axe : soutien financier à la mise en œuvre des projets locaux,
- 4^{ème} axe : intégration de « branches » thématiques (sport, culture, jeunesse, ...).

Pour le 3^{ème} axe (soutien aux projets locaux), l'intervention du Département se fera par la mobilisation d'une enveloppe financière spécifique à chaque territoire.

Ainsi, pour le territoire du Pays de Montbéliard, le montant de l'enveloppe financière dédiée par le Département est de 8 100 000 € (soit 14,50 €/habitant/an).

La mobilisation de cette enveloppe se fera selon 2 volets :

- volet A : soutien aux projets s'inscrivant dans un projet de territoire et répondant aux priorités du Département,
- volet B : soutien aux projets d'intérêt local.

Au regard du projet du territoire du Pays de Montbéliard (enjeux, axes stratégiques, priorités, ...) et des projets recensés d'ici 2021, la répartition de l'enveloppe dédiée à l'axe 3 du contrat P@C a été arrêtée comme suit :

- pour les projets relevant du volet A : 75 % de l'enveloppe (soit 6 075 000 €),
- pour les projets relevant du volet B : 25 % de l'enveloppe (soit 2 025 000 €).

Une clause de revoyure est prévue à la fin de l'année 2019 afin de faire le point sur le niveau de mobilisation de l'enveloppe dédiée par le Département à chaque territoire, ce qui permettra, si nécessaire, de procéder à un éventuel ajustement de l'engagement du Département pour répondre aux besoins identifiés.

L'animation du contrat P@C et la prise des décisions nécessaires à sa mise en œuvre relèveront des prérogatives d'une instance de concertation.

Les représentants du bloc communal (communes et EPCI) au sein de l'instance de concertation s'exprimeront au nom de l'ensemble du territoire, pour la mise en œuvre d'un projet de territoire partagé avec le Département.

Le contrat P@C du territoire du Pays de Montbéliard a été élaboré par le Département et par les représentants du bloc communal (communes et EPCI), à partir d'un diagnostic commun et d'une vision partagée des enjeux de développement du territoire concerné.

Le Maire propose au conseil municipal :

- de prendre acte des nouvelles modalités de partenariat du Département du Doubs avec les territoires,
- d'approuver le contrat P@C 2018-2021 proposé par le Département du Doubs pour le territoire du Pays de Montbéliard,
- d'autoriser le Maire à signer ce contrat.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE

Question 2020-04 – Administration – Convention entre le commune d'EXINCOURT, l'Office National des Forêts et Réseau de Transport d'Electricité

Réseau de Transport d'Electricité (RTE) a sollicité l'autorisation d'établir une ligne souterraine d'énergie électrique ETUPES-SELONCOURT à 63kV, en forêt communale d'EXINCOURT, parcelle cadastrale B500 située sur le territoire de la commune d'ETUPES et sur laquelle l'ONF met en œuvre le régime forestier.

Dans ce cadre l'ONF propose à la commune de signer une convention portant reconnaissance de servitudes légales et d'utilité publique concernant ladite ligne et détermine les droits et obligations de chaque partie.

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE

Question 2020-05 – Biens communaux – Acquisition de terrains impasse des Graverots

Afin de répondre aux souhaits des riverains de l'impasse des Graverots, la commune envisage, sous réserve de la conformité des réseaux, l'intégration de cette impasse dans le domaine communal. Pour mémoire, la commune est déjà propriétaire d'une partie de la voirie.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à engager, auprès des propriétaires, les démarches pour l'acquisition des parties de terrains concernées par l'intégration.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE

Question 2020-06 – Biens communaux – Vente de la parcelle AH 114 entre la rue Basse et la Rue du Breuil

La commune a été sollicitée par un riverain qui souhaite acquérir la parcelle AH 114 située entre la rue Basse et la Rue du Breuil

Le Maire propose de répondre favorablement à cette demande et de céder la parcelle d'une surface d'environ 25 m² à 20 € le m². Il conviendra toutefois d'assortir cette vente à une servitude de tour d'échelle ou un droit de passage au profit des propriétaires voisins.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE

Question 2020-07 – Biens communaux – Vente de la parcelle AA 469 au lieudit « Au village »

Dans le cadre du projet de construction d'une résidence pour personnes âgées, il est proposé au conseil municipal :

- de vendre à la société Age et Vie, la parcelle de terrain AA 469 située au « Haut Village » d'une surface de 32 a 05 ca à 26 € le m².
- de l'autoriser à signer l'acte à intervenir ainsi que toute pièce nécessaire à cette vente.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE

Question 2020-08 – Bois – Programme de travaux dans les forêts exercice 2020

L'O.N.F. a transmis le programme d'actions préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier à réaliser dans la forêt communale en 2020 :

Descriptif des actions	Quant.	N° parcelle	Budget
TRAVAUX SYLVICOLES			
<input type="checkbox"/> Cloisonnement d'exploitation : ouverture mécanisée	3.80 ha	14	Invest.
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel des régénérations naturelles	1.8 ha	4	Invest.
TRAVAUX DIVERS			
<input type="checkbox"/> Entretien du parcellaire ou périmètre (peinture)	1.60 km		Fonct.

Le maire propose au conseil municipal d'approuver ce programme.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE

Question 2020-09 – Finances – Tarif du bois de chauffage – exercice 2020

Considérant le coût du façonnage, du débardage et de la livraison à domicile, le Maire propose au Conseil Municipal :

- de fixer le prix du stère livré à domicile à **47.10 € TTC** (prix coûtant) et, s'il reste des stères non vendus, de céder au prix de **35.00 € TTC** le stère (non débardé, non livré à domicile)

Proposition approuvée A L'UNANIMITE

Question 2020-10 – Finances – Instauration d'un tarif de remplacement de clefs des bâtiments communaux

Dans le cadre de la gestion des bâtiments communaux et plus particulièrement le prêt des salles, il est proposé au conseil municipal de fixer à 50 € le tarif de remplacement des clefs (électroniques ou mécaniques) en cas de perte, vol ou non restitution.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE

Question 2020-11 – Finances – Sortie de l'actif avant le 31/12/2014

Comme la loi l'autorise, le Maire propose au Conseil Municipal de sortir de l'état de l'actif les biens non renouvelables acquis avant le 31 décembre 2014. Les biens concernés sont imputés aux articles :

Article	Intitulé	Montant à sortir
2051	Concessions... logiciels..;	12 663.96
2183	Matériel de bureau et informatique	4 690.52
2184	Mobilier	1 033.46
2188	Autres matériels	6 119.29
	TOTAL	24 507.23

Cette opération sera réalisée par la mise à jour directe des écritures d'ordre non budgétaires du comptable au vue de la liste détaillée des biens concernés qui sera jointe à la délibération.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE

Question 2019-12 – Finances – Compte de gestion 2019

Le Trésorier d'AUDINCOURT a fait parvenir le compte de gestion de l'exercice 2019 du budget communal. Après vérification, il apparaît que ce document retrace l'intégralité des opérations effectuées au cours de l'exercice et concorde avec le compte administratif 2019. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver ce compte de gestion. Le compte de gestion est à disposition en mairie.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE

Départ de M. POUX (20 h 00)

Question 2019-13 – Finances – Compte administratif 2019

Le compte administratif 2019 présente le résultat suivant :

Excédent de fonctionnement (y compris excédent de fonctionnement N-1)	175 914.37
Déficit d'investissement (y compris excédent d'investissement N-1)	-126 047.94
Solde des restes à réaliser d'investissement	-40 840.00
Le résultat net de clôture s'élève donc à :	9 026.43

1- Éléments de contexte :

Les dépenses de fonctionnement restent difficilement compressibles si la collectivité souhaite maintenir les services à la population et notamment en direction des familles (crèche, accueil périscolaire). Les dépenses d'investissement en forte augmentation sur 2019 avec la fin des travaux engagés en 2018 et la réalisation de 2 projets importants : la 2^{ème} phase des travaux d'amélioration énergétique de la mairie et la création d'un court couvert de tennis.

Les dépenses de fonctionnement sont réalisées à 98.82 %. Les dépenses d'investissement à hauteur de 93.84 %.

2- Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement évolution, structure

L'année 2019 a généré un excédent de fonctionnement de 175 914.37 € tandis que la section d'investissement présente un déficit de 111 856.06 € auquel s'ajoute un déficit de restes à réaliser de 40 840 € soit un déficit cumulé de 166 887.94 € d'où un excédent net de clôture de 9 026.43 €.

2.1 Section de fonctionnement :

2.1.1 - Dépenses

	PREVU	REALISE
DEPENSES	3 132 200.00	3 031 748.98
RECETTES	3 132 200.00	3 207 663.35
RESULTATS DE FONCTIONNEMENT		175 914.37

Les dépenses de fonctionnement sont en légère augmentation par rapport à 2018 +0.26 % (7 917.55 €).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

Chapitre	Libellé	2018	2019
011	Charges à caractère général	975 809.09	942 444.56
012	Charges de personnel	1 717 826.81	1 672 156.78

-o-O-o-

COMMUNE D'EXINCOURT

Compte-rendu du conseil municipal du 28 février 2020

14	Atténuations de produits	61 257.00	60 257.00
65	Autres charges de gestion courante	255 443.74	231 762.74
66	Charges financières	7 673.86	6 943.07
67	Charges exceptionnelles	1 498.48	1 948.81
042	Op° ordre de transfert entre sections	4 052.45	116 236.02
TOTAL DEPENSES		3 023 831.45	3 031 748.98

2.1.2 – Recettes

Les recettes ont aussi sensiblement augmenté : + 0.46 % par rapport à celles de 2018 (+ 13 296.76 €)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

Chapitre	Libellé	2018	Réalisé
013	Atténuations de charges	20 112.08	29 438.53
70	Produits des services, du domaine, vente...	169 849.93	155 086.95
73	Impôts et taxes	2 484 024.64	2 490 020.46
74	Dotations et participations	365 288.45	285 890.01
75	Autres produits de gestion courante	109 626.72	113 676.15
77	Produits exceptionnels	16 203.85	33 433.89
042	Op° d'ordre de transferts entre sections	29 260.92	100 117.36
TOTAL RECETTES		3 194 366.59	3 207 663.35

La DGF a été totalement supprimée cette année portant la perte cumulée depuis 2014 à 871 976 €.

Année	Montant	Diff. Avec N-1	Diff. Cumulée
2014	249 644		
2015	182 223	67 421	67 421
2016	115 244	66 979	134 400
2017	53 857	61 387	195 787
2018	22 920	30 937	226 724
2019	0	20 920	247 644
Diff. Cumulée			871 976

2.2 Section d'investissement

Les dépenses totales d'investissement s'élèvent à 1 155 404.20 € soit un taux de réalisation de 93.84 % en augmentation de par rapport à l'année 2018 (61.93 %)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

Chapitre	Libellé	2018	2019
20	Immobilisations incorporelles	2 652.02	1 448.39
21	Immobilisations corporelles	482 760.93	875 660.14
23	Immobilisation en cours	329 997.27	17 645.81
10	Dotations et fonds divers	16 111.50	12 113.00
16	Emprunts et dettes assimilées	35 864.24	35 563.44
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 260.92	100 117.36
001	Solde d'exécution reporté (déficit d'investissement)	0	111 856.06
TOTAL DEPENSES		896 556.88	1 155 404.20

Les recettes d'investissement en nette augmentation du fait de la réalisation d'un emprunt de 360 000 € et de subventions versées au titre de l'amélioration énergétique (éclairage public travaux 2018 et mairie travaux 2019)

Chapitre	Libellé	2018	2019
13	Subventions d'investissement	63 525.20	220 678.96
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	360 000.00

21	Immobilisations corporelles	0.00	394.25
10	Dotations, fonds divers	232 976.57	159 960.02
1068	Excédent de fonctionnement reporté	321 197.24	170 535.16
165	Dépôt et cautionnement reçus	1 450.42	1 551.85
040	Op° d'ordre de transferts entre sections	4 052.45	116 236.02
001	Solde d'exécution reporté (excédent d'investissement)	161 498.94	0.00
TOTAL RECETTES		784 700.82	1 029 356.26

3- Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau d'épargne net

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie - épargne de gestion – charges d'intérêts. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

L'épargne nette correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

En 2019, l'épargne brute s'élève à 177 145.96 € (106 893.43 € en 2018) tandis que l'épargne nette s'élève à 133 639.45 € (63 355.13 € en 2018)

4- Niveau d'endettement de la collectivité

Au 1^{er} janvier 2019, le capital restant dû était de 230 733.25 €. L'annuité de l'exercice a été réglée à hauteur de 35 129 € en capital et 5 696.82 € en intérêt. Un emprunt de 360 000 € a été réalisé au cours de l'exercice portant l'encours de la dette au 31 décembre 2019 à 555 604.25 €

5- Principaux ratios

	Informations financières - ratios	Valeurs	Moyenne nationales de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	887.59	756.00
2	Produit des impositions directes / population	579.62	385.00
3	Recettes réelles de fonctionnement sur population	948.00	913.00
4	Dépenses d'équipement brut / population	274.74	323.00
5	Encours de la dette / population	169.49	701
6	DGF / population	7.81	145

6- Effectif de la collectivité et charges de personnel

L'effectif de la collectivité au 31 décembre 2019 est de 41 agents :

➔ 32 à temps complet

➔ 9 à temps non complet

représentant 39.99 équivalents temps plein.

Le montant des charges de personnel pour l'année 2019 s'est élevé à de 1 672 156.78 € représentant 55.15 % des dépenses de fonctionnement contre 56.80 % en 2018.

Le Maire ayant quitté la salle de réunion, le conseil municipal, placé sous la présidence de M. LEGRAND, 1^{er} adjoint, A L'UNANIMITE, approuve le compte administratif 2019.

Question 2019-14 – Finances – Affectation du résultat 2019

Le résultat de la **section de fonctionnement** apparaissant au compte administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat constaté à la clôture de l'exercice soit : **175 914.37 €**

Après constatation de ce résultat, l'assemblée peut affecter ce dernier en tout ou partie :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes),
- pour le solde, en excédent de fonctionnement reporté ou en une dotation complémentaire en réserve d'investissement).

Il est donc proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2019 de la façon suivante :

- **166 887.94 €** à la couverture des besoins de financement dégagés par la section d'investissement (126 047.94 € de déficit d'investissement et 40 840.00 € de déficit des restes à réaliser)
- **9 026.43 €** en réserve d'investissement

Proposition approuvée A L'UNANIMITE

Divers

Demandeurs d'emploi

Mois	total	Hommes	femmes	Indemnisables	non indemnisables
Janvier	209	106	103	158	51
Février	198	100	100	147	51

- Liste électorale : les modalités d'inscription sur les listes électorales ont été modifiées. Un répertoire électoral unique (REU) est désormais géré par l'INSEE
- Projet Educatif de Territoire : plusieurs projets en étude :
 - o Jardin scolaire à l'école maternelle de la Voivre
 - o Création de boîtes à lire par les enfants accueillis en périscolaire
- Prévisions d'effectifs pour la rentrée 2020 à l'école élémentaire : à ce jour 163 élèves sont attendus (161 actuellement)
- La poste a été fermée 3 jours cette semaine. Raisons invoquées par la direction : un nombre élevé d'absences d'agents. Depuis le 1^{er} janvier 2019, le bureau de poste a été fermé 22 jours.
- Nombre électeurs à EXINCOURT : 2 395 électeurs : 2347 français+ 15 européens dont 1102 hommes et 1245 femmes
- Le recensement de la population d'EXINCOURT est en cours de dépouillement à l'INSEE. Les agents recenseurs ont rencontré beaucoup de difficultés pour récupérer les fiches remises ou obtenir que les personnes qui s'étaient engagées à répondre par internet respectent les délais.
- Les travaux du court couvert de tennis sont pratiquement terminés.
- PSA 2022 : Groupe de pilotage 19 février. Le Maire rend compte de l'avancement des travaux : dans le cadre des réflexions sur la réaffectation des emprises dites « PSA Sud », la communauté d'agglomération, avec un cofinancement de la région Bourgogne Franche-Comté et la Banque des Territoires, a engagé une étude de faisabilité pré-opérationnelle afin d'appréhender les conditions d'aménagement du site.
- Géant Casino fermera ses portes un peu avant la fin du mois de mars. Le magasin rouvrira après travaux sous l'enseigne Hyper U. Actuellement d'une surface d'environ 8 800 m², le nouveau magasin s'étendra sur 6 920 m² soit 1903 m² de moins. Le parking sera réaménagé.
- Une caméra sera installée au carrefour de la rue des Carrons /THNS

- Maison dépôt ferme ses portes.
- Elections municipales. Tableau de présence est distribué aux conseillers
- La demande de permis de construire déposée par FREE pour l'installation d'une antenne rue des Bouquières a été refusée compte tenu de la hauteur.
- Tribunal : 13/3/2020 en appel à Besançon, suite à dégradation sur le site de la Champagne

Quelques dates :

15 mars élections municipales
4 avril loto du foot

Séance levée à 20 h 50